



PHOTO
AGRAFEE

FICHE D'INSCRIPTION
BP JEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION
(réservé aux titulaires du BF2 FFN) - 2017

Dossier à retourner avant le 4 août 2017
au CREPS VICHY-AUVERGNE
2 route de Charmeil - BP 40013
03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

NOM : Prénoms :
Epouse : (souligner le prénom usuel)
Date, lieu et département de naissance : __/__/____ à :
Nationalité : Profession :
Situation de famille : célibataire marié (e) divorcé(e) veuf (ve) pacsé (e) nombre d'enfants :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél/Port. : E-mail@.....

Situation au regard de l'emploi

- 1/ Vous êtes demandeur d'emploi ↗ : non inscrit inscrit depuis le
- 2/ Vous êtes salarié(e) ↗ Type de contrat (CDI, CDD, CAE, EA, etc...) :
Nom-adresse employeur :
- 3/ Vous êtes sorti(e) de formation initiale (fin d'études scolaires ou universitaires) ↗ Date de sortie :
- 4/ Vous êtes dans une autre situation ↗ précisez :

Etes-vous en situation de handicap ? OUI NON

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :
A la caisse de (ville-département) : A quel titre (personnel, ayant droit, étudiant...) :
N° S.S. :

ATTENTION : si vous êtes affilié(e) à la sécurité sociale étudiante, il vous faudra vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence à partir du 31/12/15

Prise en charge envisagée pour votre formation :

Niveau d'études ou de formation

Diplômes scolaires ou universitaires :

Diplômes sportifs :

BF2 FFN - Date d'obtention : Région :

Investissement dans le milieu sportif

Pratiquez-vous la natation sportive dans un club ? OUI NON

Club ou structure en alternance envisagée (dénomination-adresse) :

Nom du responsable : Mail :

N° déclaration établissement APS :

Maître de stage envisagé (Nom-Prénom) :

Titulaire du diplôme :

Je soussigné(e)....., certifie l'exactitude des renseignements fournis et sollicite mon inscription aux épreuves d'entrée en formation au **BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation (réservé aux titulaires du BF2 acquis)** dont les épreuves de sélection se dérouleront le 7 septembre 2017 (positionnement le 8 septembre 2017).

Fait à, le
Signature

DOSSIER D'INSCRIPTION PIECES à FOURNIR

(document à retourner au CREPS avec le dossier d'inscription)

Cadre réservé à
l'administration

1/ La présente fiche d'inscription

2/ 2 copies du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) **obligatoire**

3/ Pour le(la) candidat(e) français(e) de moins de 25 ans :
○ 1 copie de l'attestation de recensement (Mairie)
○ 1 copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD)

4/ 2 copies du PSE 1 ou de la formation continue PSE 1

5/ 2 photocopies recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)

6/ Pour le candidat de nationalité étrangère : 1^{ère}, 2^{ème} et dernière double page du passeport OU carte de séjour OU certificat d'hébergement

7/ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Aquatiques **datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions**

8/ 2 photos d'identité (dont 1 agrafée dans le cadre)

9/ 4 enveloppes (16 x 23) "autocollantes" timbrées au tarif en vigueur, libellées chacune aux nom et adresse du candidat

10/ Une attestation de l'employeur pour le candidat titulaire d'un contrat de travail

11/ Une attestation d'une structure aquatique d'accueil (activité bénévole/ou rémunérée) acceptant d'accueillir le candidat

12/ Une attestation de performance au 200 m x 4 nages, obligatoirement signée par un Conseiller Technique Sportif Régional de Natation (CTSR) (facultatif)

13/ Un chèque de 50 € de droit d'inscription aux frais de sélection libellé à « Agent Comptable CREPS Vichy »

14/ Une attestation de performance en 800 m nage libre, obligatoirement signée par un Conseiller Technique Sportif Régional de Natation (CTSR) pour le BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation (facultatif)

15/ Attestation réussite ou diplôme du BF 2 FFN



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



| |
|------------------|
| Nom-Prénom |
| Adresse |
| CP -Ville |

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Vichy-Auvergne a bien reçu votre dossier d'inscription pour la formation BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation (réservé aux titulaires du BF2 FFN).

Une convocation vous sera adressée avant la date des tests d'entrée.

Pour tout renseignement contacter Mme Thérèse DREVON au 04 70 59 53 31 ou par mail à therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

| | |
|---|--|
| Cadre réservé à l'administration | |
| Dossier reçu le : | |
| Celui-ci est | <input type="checkbox"/> Complet |
| | <input type="checkbox"/> Incomplet : |
| | |
| | |
| | |
| Visa du CREPS | |

Etablissement public du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
CREPS Vichy - Auvergne

2 Route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07 E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour un(e) candidat(e) :

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

Je soussigné(e), docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation **préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés**, certifie avoir examiné, M./Mme....., candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque oeil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

La vision nulle à un oeil constitue une contre-indication.

Certificat remis en main propre à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN :

Activités pratiquées au cours de la formation :

Le candidat au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité

«Activités aquatiques et de la natation » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération internationale de natation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique

Je souhaite entrer en formation au CREPS / Comment financer ma formation ?

Je suis **salarié(e)**

1/ Congé Individuel de Formation (CIF)

CONDITIONS

- Je suis salarié en CDI, en CDD ou en mission Intérim
- Je justifie de 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non
- Je ne suis ni fonctionnaire ni agent public

DEMARCHES

Je dois entamer les démarches bien avant mon entrée en formation et m'adresser à mon employeur et au FAF auprès duquel il cotise.

2/ Contrat de professionnalisation

CONDITIONS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

DEMARCHES

Mon employeur retourne le dossier de demande de prise en charge complété par toutes les parties (employeur, candidats, organisme de formation) à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec la convention de formation du CREPS.

Attention si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le solde sera obligatoirement à la charge de mon employeur (code du travail article L981-3).

3/ Contrat d'apprentissage (n'est pas ouvert à certaines formations)

CONDITIONS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus

DEMARCHES

Mon employeur fait une demande de prise en charge auprès du CFA Auvergne

Le financement de la formation se fait par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional

4/ Prise en charge par un OPCA

CONDITIONS

- Mon employeur, mon club, mon association, cotise auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...),

DEMARCHES

Mon employeur effectue les démarches de demande de prise en charge de formation avant mon entrée en stage.

Les demandes de subrogations (paiement direct à l'organisme de formation par l'OPCA) arrivant après l'entrée en formation du stagiaire ne sont pas acceptées.

Les demandes de prise en charge arrivant après la fin de la formation sont refusées.

Je suis **demandeur d'emploi**

1/ Financement Conseil Régional Auvergne

CONDITIONS

- Je suis demandeur d'emploi libre de tout engagement envers un employeur
- Je réside en Auvergne
- Je suis sorti(e) de formation initiale depuis au moins 6 mois

DEMARCHES

Je demande un devis personnalisé au CREPS après ma réussite aux tests de sélection et après le positionnement pour un BP, DE ou DES.JEPS.

J'établis ma demande soit avec le Pôle Emploi, soit avec la Mission Locale (moins de 26 ans)

Après étude de mon dossier et avis favorable de la Région et sous réserve du nombre de places disponibles, la formation sera prise en charge totalement par la Région Auvergne.

Si je ne perçois aucun revenu de Pôle emploi (Allocation de Retour à l'Emploi), je peux bénéficier d'une rémunération du Conseil Régional Auvergne - dans la limite des places disponibles.

Un dossier me sera transmis par le département formation du CREPS.

2/ Pour les candidats hors région Auvergne, vous devez vous adresser à votre Pôle emploi ou Mission locale afin d'étudier la possibilité d'une demande d'aide individuelle auprès de votre région.

Je suis **sportif licencié(e)** dans un club

Possibilité (limitée) de bourse de formation sur le Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Le club doit se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.